



**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023**

SOMMAIRE

Préambule

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- | | |
|----------------------------|--------|
| 1. Au niveau international | page 3 |
| 2. Au niveau national | page 5 |
| 3. Au niveau local | page 6 |

II - CONTEXTE FINANCIER ET BUDGET 2023

page 7

- | | |
|---|---------|
| 1. Les finances de la commune fin 2022 | page 8 |
| 2. Les prévisions de dépenses de fonctionnement | page 10 |
| 3. Les prévisions de recettes de fonctionnement | page 13 |
| 4. Le programme d'investissement | page 16 |
| 5. Gestion de l'endettement | page 20 |

Conclusion

page 21

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe.

Il doit avoir lieu dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif avec présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Sans caractère décisionnel, il est néanmoins une étape impérative avant l'adoption du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le débat permet :

- d'être informé sur la situation financière de la Commune,
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de Budget Primitif,
- d'analyser les programmes d'investissement.

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1. Au niveau international

En 2020, la crise sanitaire a provoqué l'arrêt complet de l'économie mondiale. Les interventions massives des banques centrales et des gouvernements ont entraîné un excès de liquidité et une surchauffe de l'économie.

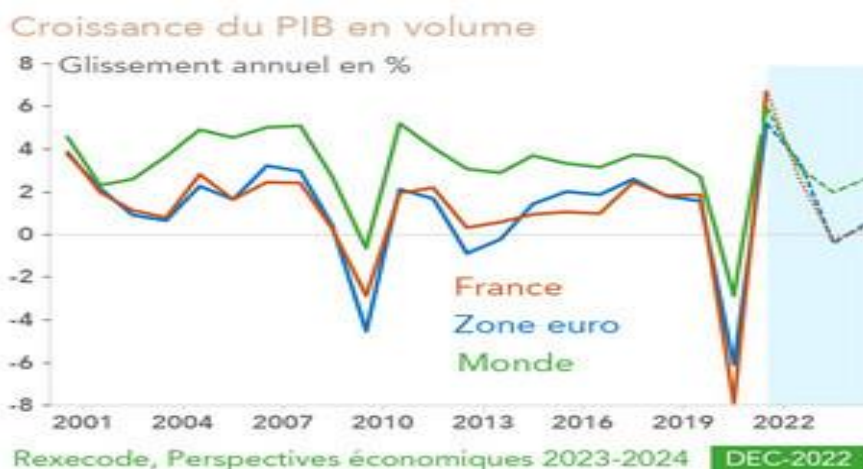
Cette sortie de crise sanitaire a ainsi été marquée par des pénuries de matières premières et d'emplois entraînant le monde dans une crise inflationniste.

Ainsi, dès le début de l'année 2022, les politiques monétaires se sont durcies, avec le retrait des liquidités sur le marché et les augmentations des taux directeurs.

La hausse des taux a conduit les différents instituts de conjoncture à revoir à la baisse les prévisions de croissance mondiale pour 2022 et les années suivantes.

Les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2022 s'établissaient à 4,4% en début d'année.

Elles sont actuellement revues à 3,2% par le FMI.



Cette détérioration a été provoquée par le ralentissement de l'économie et les incertitudes qui pèsent sur les marchés et l'économie en raison de la guerre en Ukraine.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale, car liée :

- Aux politiques monétaires adoptées par les différentes banques centrales,
- A la dépendance énergétique de certains pays,
- Aux conflits géopolitiques aggravant les incertitudes (perte de confiance et dépréciation de l'Euro),
- Au risque de fragmentation des taux souverains : la BCE se retrouve confrontée à un risque de fragmentation des taux (forte augmentation des taux des pays les plus à risque par rapport aux autres), ce qui n'est pas le cas de la FED.

Aux Etats-Unis, les perspectives de croissance sont optimistes. En effet, le pays est presque indépendant énergétiquement et le dollar s'apprécie ce qui attire les investisseurs étrangers. La relance de l'économie y semble plus aisée avec une balance commerciale excédentaire et une forte consommation du marché intérieur.

A contrario, la Zone Euro est fortement dépendante du gaz russe et des importations énergétiques. L'euro se déprécie.

En France, en 2021, le PIB a augmenté de 6,8% en volume se rapprochant mais tout en restant inférieur au niveau de 2019.

La reprise a ainsi été plus rapide qu'initialement anticipée par les économistes.

2. Au niveau national

L'économie française a subi un choc important de prélèvement extérieur d'au moins 1,5 % du PIB, du fait principalement de la forte hausse des prix de l'énergie en Europe, conséquence de la guerre russe en Ukraine.

Il en résulte une inflation élevée et une ponction sur les revenus réels des entreprises et des ménages en large partie toutefois amortie par les finances publiques.

L'inflation atteint aussi sur l'année 2022 un niveau record au regard des dernières décennies (5,8 % sur un an en août au niveau national contre 9,1 % en zone Euro).

D'après les projections de la banque de France, l'inflation connaîtrait son pic début 2023 dans un contexte de tensions persistantes sur les prix de l'énergie, avant de revenir vers 2 % d'ici fin 2024.

Si cette inflation élevée est en majeure partie directement imputable aux prix de l'énergie, dont la hausse a été amplifiée par la guerre en Ukraine, les autres composantes de l'inflation s'affichent toutes en progression.

Après une bonne résilience au cours de la plus grande partie de l'année 2022, l'économie française traverserait deux phases bien distinctes à moyen terme : un net ralentissement à partir de cet hiver, puis un recul des tensions inflationnistes et une reprise progressive de l'expansion économique en 2024 et surtout en 2025.

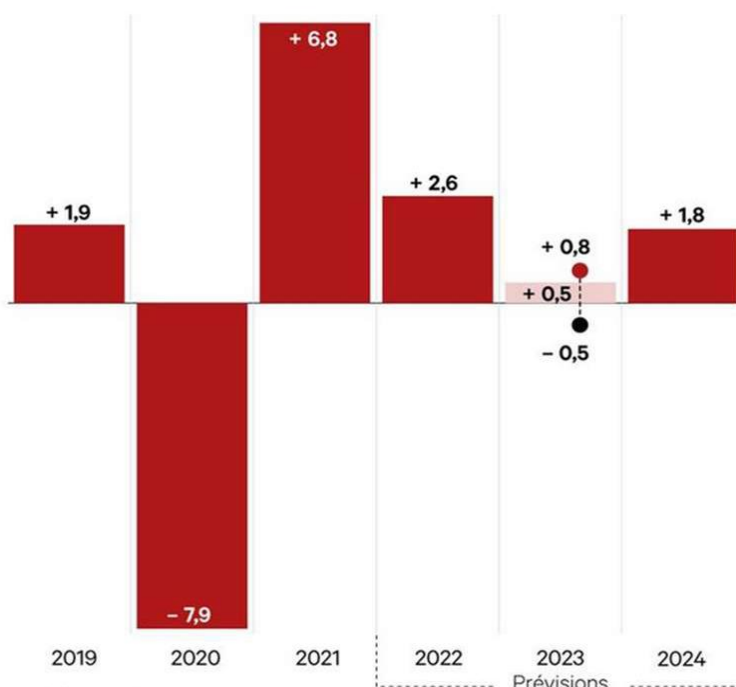
La croissance en moyenne annuelle du PIB s'établit à 2,6 % en 2022, portée par la résistance de la demande et le rebond du secteur des services, même si le ralentissement de l'activité a été assez net au second semestre.

Dans ce contexte, les créations nettes d'emploi sont restées fortes et le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas pour la France (7,3 % en 2022).

Les projections économiques de la Banque de France sur la croissance

Taux de croissance annuelle du PIB réel, en %

■ Scénario central ● Fourchette maximale et minimale



SOURCE : INSEE

Avec le plein effet du choc externe, l'année 2023 enregistrerait un ralentissement marqué et la croissance du PIB n'atteindrait que + 0,5 %.

Une telle projection est entourée d'une incertitude toujours large, notamment liée aux aléas sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz : la banque de France a retenu de ce fait une fourchette comprise entre - 0,5 % et + 0,8 % pour la prévision de la croissance en 2023.

Le scénario d'une récession temporaire et limitée n'est pas néanmoins totalement exclu.

3. Au niveau local

Alors que les acteurs économiques ont été durement frappés par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID sur les années 2020 et 2021, l'année 2022 a débuté avec le conflit ukrainien et un contexte inflationniste incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes tant au niveau de l'Etat qu'à fortiori au niveau des collectivités locales.

Cette instabilité est illustrée par le marché du coût de l'énergie sur l'année 2022 et dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences (fermeture d'équipements sportifs, diminution de l'éclairage et du chauffage ...).

Ces hausses de coûts touchent l'ensemble des postes de dépenses de manière indirecte (transports, produits manufacturés, alimentaires) ainsi que les dépenses de personnel avec la hausse du point d'indice de + 3.5 % au mois de juillet.

L'obligation faite aux collectivités de présenter leurs orientations budgétaires s'inscrit dans ce contexte avec des projections pouvant rapidement devenir obsolètes.

S'inscrivant dans la continuité des efforts engagés avec la mise en place du plan de relance, destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire et visant à un rétablissement progressif des finances publiques, la loi de Finances 2023 intègre des modifications et des dispositifs à destination des communes prenant en compte le contexte économique.

Notamment, la loi de Finances prévoit la création d'un dispositif intitulé « amortisseur électricité » par lequel l'État prend en charge une partie de la facture d'électricité des entreprises et des collectivités locales dès lors que le prix par MWh de l'électricité hors acheminement et taxes (« part énergie ») souscrit dépasse un certain niveau de référence (180 €/MWh).

Ainsi, la facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci.

II - CONTEXTE FINANCIER ET BUDGET 2023

C'est dans le contexte détaillé ci-dessus que la commune a entrepris la préparation de son Budget Primitif 2023.

Dans cette optique, les arbitrages budgétaires ont eu lieu en janvier afin d'envisager les orientations budgétaires de l'exercice 2023.

En effet, le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité et même si le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas encore le Budget Primitif, il définit les principaux axes de la stratégie financière.

La bonne gestion financière de la Ville lui permet d'afficher une situation financière robuste compte tenu du contexte économique national qui se dégrade.

L'élaboration du budget 2023 s'inscrit en effet dans un environnement perturbé. Les impacts de la crise sanitaire sont encore perceptibles et marquent toujours certaines recettes de fonctionnement.

En outre, les phénomènes d'inflation constatés fin 2021 se sont amplifiés en 2022 avec la crise énergétique engendrée par la guerre en Ukraine et vont impacter encore davantage 2023.

Afin de rechercher de nouveaux équilibres, les grands axes du Budget Primitif 2023 porteront sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des taux d'imposition, la maîtrise de la dette et la préservation d'un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre le financement des investissements.

1. Les finances de la commune fin 2022

A la clôture de l'exercice 2022, la politique budgétaire rigoureuse mise en place depuis 2014 par la municipalité a permis aux finances de la commune de résister aux différents chocs l'ayant impactée en 2022.

En particulier, en matière de dépenses de fonctionnement, le budget communal a dû faire face en 2022 à l'explosion des tarifs des fluides (électricité, carburants, combustibles), ce qui s'est traduit par un montant de dépense supplémentaire de près de 2,2 M€ par rapport à 2021.

Dans le même temps, suite aux décisions gouvernementales de revaloriser le point d'indice, servant de base au calcul de la rémunération des agents de la commune, de + 3,5 %, la commune a vu ses dépenses de personnel augmenter de près de 1,3 M€.

Ce sont donc 3,5 M€ que la commune a dû prendre en charge sur ces deux postes de dépenses.

Ils expliquent près de 80 % de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement constatée en 2022 par rapport à l'exercice 2021.

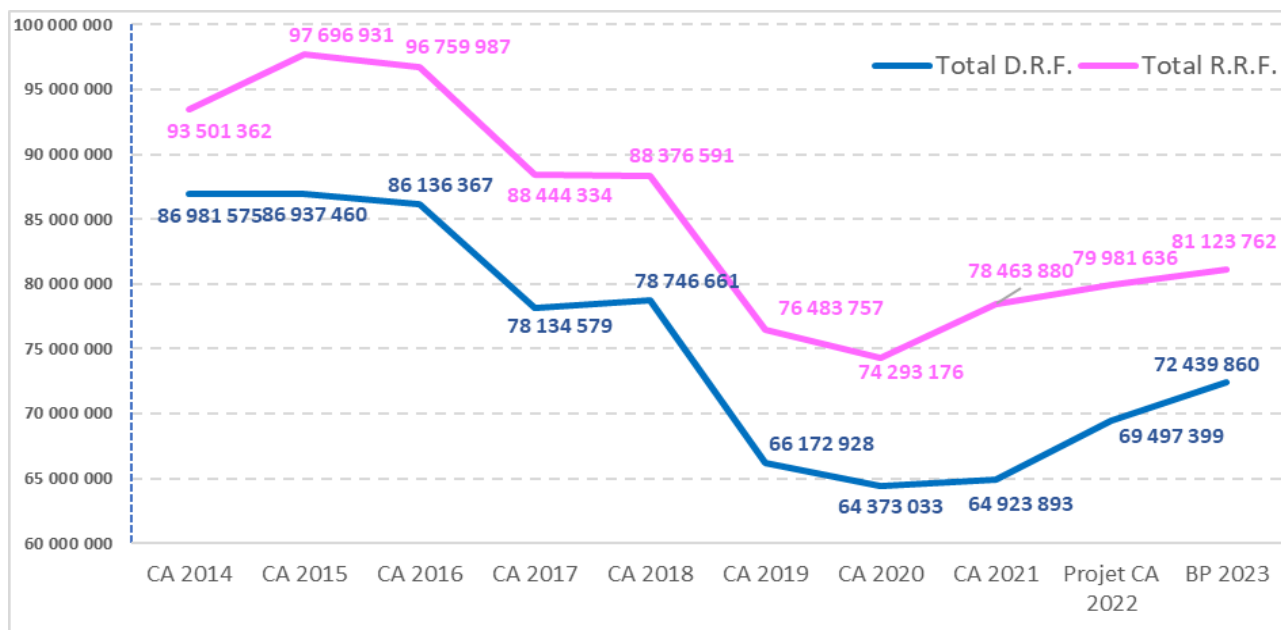
En effet, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 69 497 399 € soit une hausse d'environ 7%.

Toutefois, les finances de la commune ont également pu compter sur la hausse de certaines recettes de fonctionnement.

Notamment, les produits des impositions directes, les droits de mutation, le produit du prélèvement sur le produit des jeux du Casino et les produits des services communaux (piscine, Musée et restauration scolaire) ont connu une évolution dynamique par rapport à l'exercice précédent.

Aussi, les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement augmenté en 2022 pour s'établir à un montant de 79 981 636 € (hors cessions).

L'ensemble de ces facteurs conjugués a conduit à une diminution du niveau d'épargne brute, tout en le maintenant à un niveau satisfaisant pour permettre la poursuite du programme d'investissement.



* La baisse des dépenses et des recettes entre le CA 2018 et le CA 2019 s'explique par les transferts de compétence au profit de la Métropole.

Evolution du niveau d'épargne

LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Projet CA 2022	BP 2023
Total D.R.F.	78 135	78 747	66 173	64 373	64 924	69 497	72 440
Total R.R.F.	84 444	83 377	76 484	74 293	78 464	79 982	81 124
Épargne brute (hors cessions)	10 310	9 630	10 311	9 920	13 540	10 484	8 684
Épargne nette (hors cessions)	6 785	7 164	6 660	7 485	11 212	8 232	6 724

Ainsi, dans le but de conserver un niveau d'épargne suffisant afin d'assurer le bon fonctionnement des services publics en faveur de la population et le maintien d'un niveau élevé d'investissement pour le devenir de la commune, des efforts ont été établis sur les prévisions de dépenses.

De plus, plusieurs possibilités de gestion de la dette et des emprunts ont été envisagées.

2. Les prévisions de dépenses de fonctionnement

L'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2023 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Libellé	BP 2022	Prévision 2023	Ecart	%
Charges à caractère général	15 856 367,00	17 313 436,00	1 457 069,00	9,2%
Charges de personnel	37 710 668,00	38 897 311,00	1 186 643,00	3,1%
Atténuation de produits	4 695 817,00	5 000 064,00	304 247,00	6,5%
Autres charges de gestion courante	9 828 277,00	10 664 397,00	836 120,00	8,5%
Charges financières	315 000,00	412 500,00	97 500,00	31,0%
Charges exceptionnelles	52 514,00	52 152,00	-362,00	-0,7%
Dotations aux amortissements et provisions	100 000,00	100 000,00	0,00	0,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	68 558 643,00	72 439 860,00	3 881 217,00	5,7%

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de + 5,7 % en 2023.

Les principales variations enregistrées sont les suivantes :

- Forte progression sur les charges à caractère général

En Euros	Budget 2022	Prévisionnel 2023	Ecart	%
Achats de fluides et de fournitures	6 475 002 €	7 234 798 €	759 796 €	11,7%
Achats de services extérieurs	9 215 735 €	9 982 478 €	766 743 €	8,3%
Impôts et taxes	165 630 €	96 160 €	-69 470 €	-41,9%
Total charges à caractère général	15 856 367 €	17 313 436 €	1 457 069 €	9,2%

L'augmentation des dépenses relatives aux achats de fluides et de fournitures provient principalement de la hausse des tarifs des fluides (+ 550 000 €) tandis que la hausse observée sur les services extérieurs résulte de l'accroissement des tarifs de la restauration collective (+ 420 000 €).

- Maîtrise des dépenses de personnel

En 2023, les frais de personnel s'établiront à 38 897 311 €, soit une hausse limitée de + 3,1 % par rapport au Budget Primitif 2022.

Les dépenses de personnel représentent environ la moitié du budget de fonctionnement de la Ville.

Ces charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national et sous l'effet "glissement-vieillesse-technicité", G.V.T., lié à la "pyramide des âges" des effectifs.

Le G.V.T. peut être évalué à 2,09 % de la masse salariale pour l'année 2023.

L'augmentation du point d'indice de 3,5% à compter du 1^{er} juillet 2022 et du SMIC de 1,80% à compter du 1^{er} janvier 2023, viennent également impacter les frais de personnel.

Les rémunérations prévues pour l'ensemble du personnel en 2023 s'élèveraient à environ 26,55 M€ bruts, somme répartie pour 90,58 % sur les agents titulaires (24,05 M€) et 9,42 % sur les non-titulaires (environ 2,50 M€).

Les heures supplémentaires représenteraient environ 266 697 € soit 1 % des rémunérations prévues.

Les compléments de rémunérations en NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour les titulaires s'élèvent à 173 149 € bruts (0,65 % des rémunérations à verser), alors que les primes et indemnités représenteraient une moyenne de 22,09 % des salaires bruts des agents (env. 5,86 M €).

L'effectif permanent au 1^{er} janvier 2023 au regard des divers départs est de 769 agents.

Répartition des effectifs par filière au 1^{er} janvier

Filières	2022	2023
Administrative	252	248
Culturelle	21	20
Technique	267	261
Sanitaire et sociale	38	43
Sportive	37	38
Police municipale	72	72
Animation	90	87
Total	777	769

En 2023, 30 départs à la retraite sont prévus. Excepté les postes très qualifiés ne pouvant être pourvus par un redéploiement en interne ou pour les services sanctuarisés tels que la sécurité, les départs ne donneront pas lieu à remplacement systématique.

Il est également prévu de faire appel au dispositif du Service Civique (environ 10 contrats).

Une enveloppe de 100 000 € est prévue afin de compléter la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il conviendra également de préciser que l'organisation du temps de travail a été revue à compter du 1^{er} janvier 2022 avec la mise en place des semaines de 37h.

- Augmentation de + 6,5 % des atténuations de produits

Ce chapitre enregistre le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre la loi SRU.

Cette variation est essentiellement due à la comptabilisation en 2023 du remboursement d'une recette perçue à tort en 2022 d'un montant 301 062 €.

- Accroissement des charges financières

Ce chapitre intègre les frais correspondant aux intérêts des emprunts de la commune.

L'augmentation s'explique par la hausse des taux sur les emprunts souscrits à taux variable.

- Hausse des autres charges de gestion courante : +836 120 €

Ce poste enregistre notamment les dépenses réalisées par la Ville au titre des subventions versées aux associations et aux établissements publics locaux (CCAS et Caisse des Ecoles).

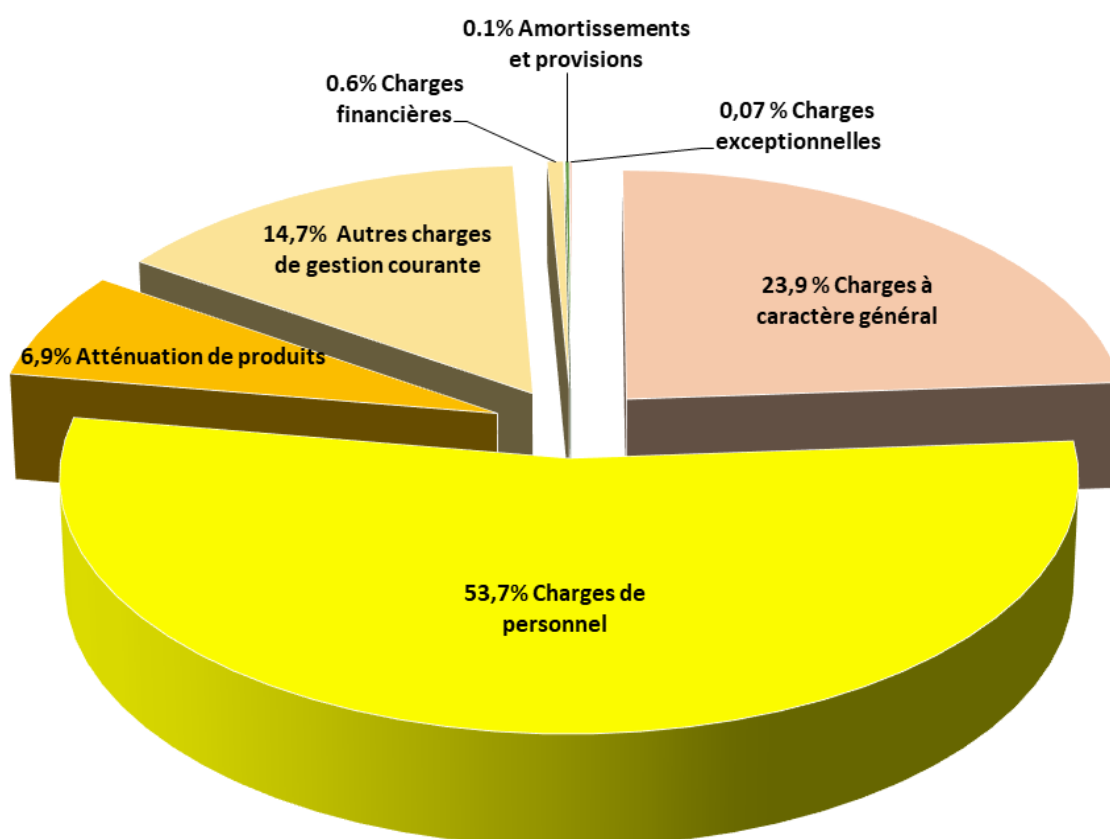
Cette augmentation est imputable, d'une part, à la hausse de la subvention d'équilibre versée au C.C.A.S. qui passe de 5,6 M€ en 2022 à 6 M€ en 2023.

Celle-ci est due à l'augmentation des charges de personnel du C.C.A.S. suite à l'augmentation du point d'indice en 2022 et au Ségur de la santé qui, dans son décret, prévoit une revalorisation des agents de la filière sociale.

D'autre part, un montant de 300 000 € a été budgété dans l'optique d'indemniser les commerçants impactés par les travaux du centre-ville.

Pour le reste, la commune a maintenu en 2023 le montant des subventions versées aux associations.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement s'effectue de la façon suivante :



3. Les prévisions de recettes de fonctionnement

De façon générale, l'évaluation des recettes réelles de fonctionnement varie selon leur nature et sont impactées notamment par les dispositions prévues par les lois de finances, l'évolution des tarifs des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts locaux et les évolutions structurelles des dotations de l'Etat.

Libellé	BP 2022	Prévisionnel 2023	Ecart	%
Atténuations de charges	324 407,00	30 000,00	-294 407,00	-90,8%
Produits des services du domaine	5 701 725,00	6 162 156,00	460 431,00	8,1%
Impôts et taxes	1 902 815,00	1 825 452,00	-77 363,00	-4,1%
Fiscalité locale	55 872 222,00	60 861 584,00	4 989 362,00	8,9%
Dotations, subventions, participations	11 024 297,00	11 101 010,00	76 713,00	0,7%
Autres produits de gestion courantes	1 011 817,00	1 143 560,00	131 743,00	13,0%
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	
Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	
Recettes réelles de fonctionnement	75 837 283,00	81 123 762,00	5 286 479,00	7,0%

L'estimation des recettes réelles de fonctionnement augmentent de + 7 % en 2023.

Les principales variations sur les recettes réelles de fonctionnement sont les suivantes :

- Fiscalité locale : + 4 989 362 €

Les prévisions de recettes fiscales sont basées sur une progression de + 7,1 % appliquée sur les bases d'imposition, conformément à la loi de Finances 2023.

Les prévisions budgétaires 2023 ont été réalisées sur la base de taux d'imposition inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Pour rappel, le conseil municipal a voté en septembre 2022 une évolution de la majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui à compter de 2023 passera de 20 % à 30 %.

Par ailleurs, le produit des jeux du Casino a été estimé sur la base du montant encaissé en 2022, soit un montant prévisionnel de 1 800 000 € en 2023.

Concernant les droits de mutation, une estimation de 5 000 000 € a été faite.

- Atténuation de charges : - 294 407 €

La diminution s'explique par la non-comptabilisation à compter de l'exercice 2023 de la part des chèques déjeuner pris en charge par les agents.

- Produits des services et du domaine : + 460 431 €

Les produits des services et du domaine enregistrent les recettes provenant de prestations et redevances (concession cimetière, redevances du centre de loisirs et restauration scolaire, stationnement, occupation du domaine public, piscine, ...) et du remboursement par les budgets annexes des personnels communaux mis à leur disposition.

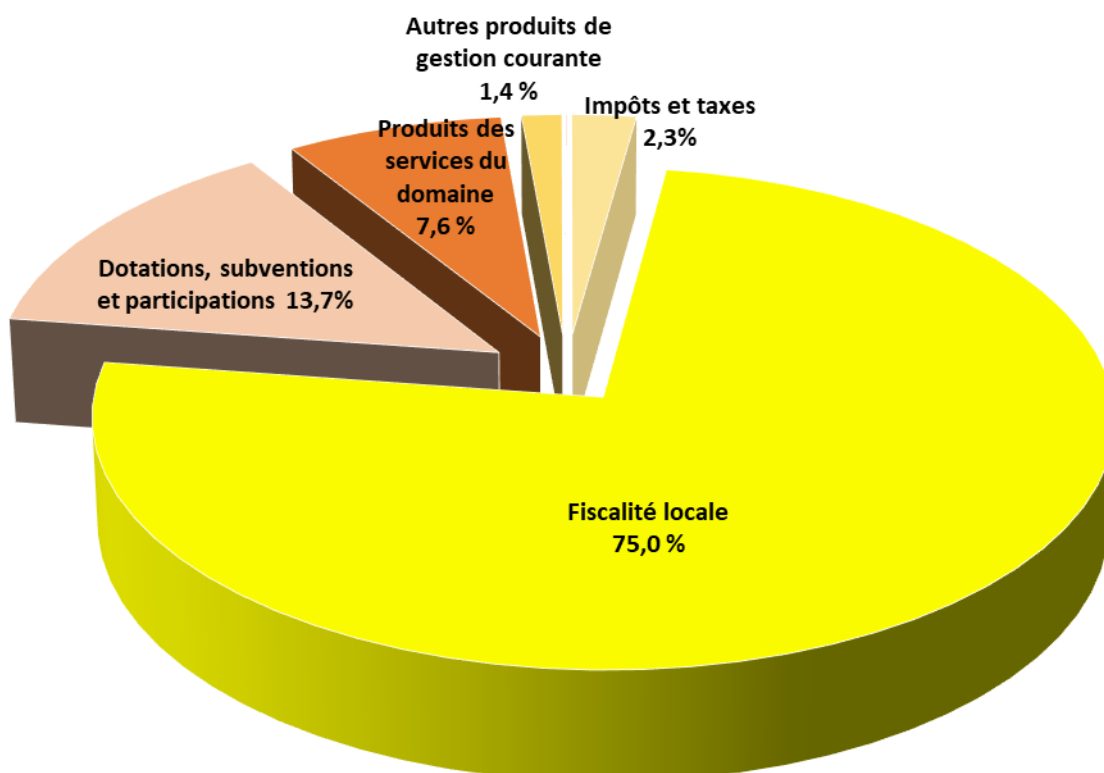
L'augmentation s'explique par la revalorisation des recettes de la restauration scolaire et par une hausse des recettes de la piscine (+ 300 000 €).

- Dotations et participations : + 76 713 €

Ce poste regroupe l'ensemble des concours financiers, des dotations de compensation de l'Etat et des subventions reçues des principaux partenaires institutionnels de la commune.

Ainsi, il est essentiellement composé de la Dotation Globale de Fonctionnement, des dotations de compensations versées par l'Etat et de subventions et participations reçues d'autres collectivités.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement s'effectue de la façon suivante :



Synthèse de la section de fonctionnement

Comme chaque année, les prévisions budgétaires ont donc été établies avec pertinence et précaution à la fois en dépenses et en recettes.

L'examen prévisionnel de notre section de fonctionnement 2023 fait apparaître une diminution du niveau d'épargne de la commune.

LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Projet CA 2022	BP 2023
Total D.R.F.	78 135	78 747	66 173	64 373	64 924	69 497	72 440
Total R.R.F.	84 444	83 377	76 484	74 293	78 464	79 982	81 124
Épargne brute (hors cessions)	10 310	9 630	10 311	9 920	13 540	10 484	8 684
Épargne nette (hors cessions)	6 785	7 164	6 660	7 485	11 212	8 232	6 724

Néanmoins, grâce à la politique rigoureuse de gestion des dépenses de fonctionnement mise en place, conjuguée à l'optimisation des recettes de fonctionnement, la clôture des opérations de l'exercice 2022 permet de présenter des résultats solides, les finances de la commune ayant mieux résisté que prévu aux différents chocs subis.

En effet, le résultat de fonctionnement reporté en 2023 s'établit à 12 925 971,76 € contre 14 965 162,18 € en 2022.

Au regard du résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 12 925 971,76 € et des efforts de gestion consentis sur les dépenses de fonctionnement, la commune peut, cette année encore, en s'appuyant sur cet autofinancement important, décider de **maintenir à l'identique ses taux d'imposition** tout en finançant le programme d'investissement **sans avoir recours à des emprunts nouveaux**.

4. Le programme d'investissement

Des investissements importants seront réalisés en 2023 sur la Ville d'Hyères, directement par la commune ou par l'intermédiaire de MTPM.

Les dépenses relevant des compétences purement communales s'élèveront à 27,22 M€ (hors AC versé à TPM) et comprendront notamment les opérations suivantes :

- Bâtiments administratifs, scolaires et sportifs, amélioration, rénovation énergétique, remplacement des chaudières,
- Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine,
- Projet "Cour Oasis" de renaturation de la cour d'école de Godillot,
- Ecoles : aménagement de l'école de l'Almanarre (définition des aménagements sur Paule Humbert et Guynemer),
- Réhabilitation de la Vigie de la Capte,
- Remise aux normes des réseaux hydrocarbures et de l'aire de lavage du CTM,
- Acquisition foncière sur la zone des Rougières (réserve foncière pour un équipement public),
- Etudes pour la restauration de l'Eglise Anglicane Costebelle,
- Eglise Notre Dame de consolation (accessibilité et restauration statue de la Vierge),
- Etudes pour la création d'un espace muséal sur le site archéologique d'Olbia,
- Renouvellement de la Gestion Technique Centralisée de la Médiathèque,
- Travaux de sécurisation de l'Espace 3000 et études de réhabilitation,
- Travaux de rénovation du gymnase des Rougières,
- Travaux d'amélioration de la Piscine,
- Aménagement d'une salle de boxe (Bonvicini),
- Aménagements en lien avec la création du Port Pothuau,
- Requalification de la maison Gensollen à l'Ayguade,

Ces investissements seront financés cette année encore sur l'épargne de la collectivité.

Les dépenses relevant de la Métropole seront ventilées comme suit :

Au titre de l'antenne d'Hyères financés par l'attribution de compensation d'investissement de 6,62 M€ actuellement :

- Travaux sur réseaux pluviaux (notamment Montée de Noailles, Boulevard Matignon, chemin du Fenouillet)
- Travaux de reprise du mur de soutènement Allée Marie des Lions
- Etudes relatives à la reprise du mur de soutènement Chemin du plan du Pont
- Etudes relatives à la Réhabilitation de la passerelle et du pont de la Montée de Sainte Croix
- Travaux de requalification de la Fontaine Godillot
- Boulevards Orient, Mistral et Chateaubriand,
- Aménagements de voirie en lien avec l'opération de la Crestade (rues des citronniers, Passerone, St- Vincent)
- Aménagements Avenue de Toulon,
- Requalification de l'avenue Gambetta,
- Place du Jeu de Boule à la Capte.

En complément en 2023, la Métropole continuera à financer sur son budget propre des travaux et/ou des études, pour un montant de 8,75 M€, concernant les opérations d'intérêt métropolitain comme suit :

- Trait de côte du Ceinturon
- Sealine
- Pôle d'Echange Multimodal,
- Réaménagement route Almanarre,
- Aménagement de l'accès et des abords de la Gare Maritime de la Tour fondue,
- Voie douce de découverte dans le Salin des Pesquiers,
- Barreau routier de la zone Saint-Martin,
- Création d'une voie douce sur la voie Ritondale,
- Aménagement de la zone piétonne avenues De Gaulle et Iles d'Or.

Situation des autorisations de programme au 31/12/2022 :

N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N (1)	Restes à financer (exercices au-delà de N)
0701 -Collégiale Saint-Paul	1 227 660,32	0,00	1 227 660,32	1 223 881,67	3 778,65	0,00	0,00
Financement encaissé ou restant à encaisser*			398 170,87	398 170,87	0,00	0,00	0,00
1601- Musée des cultures et du paysage	6 254 887,16	0,00	6 254 887,16	5 566 694,60	688 192,56	487 263,06	200 929,50
Financement encaissé ou restant à encaisser*			2 497 301,00	1 710 636,00	786 665,00	10 000,00	776 665,00
1602- Restauration site archéologique d'Olbia	815 778,63	0,00	815 778,63	761 387,04	54 391,59	53 283,40	1 108,19
Financement encaissé ou restant à encaisser*			402 385,90	280 585,90	121 800,00	121 800,00	0,00
1701- Réhabilitation base nautique	2 748 000,00	0,00	2 748 000,00	2 542 432,68	205 567,32	0,00	205 567,32
Financement encaissé ou restant à encaisser*			245 000,00	196 000,00	49 000,00	49 000,00	0,00

* Il s'agit des subventions FRAT, CRET, Départementales, Métropolitaines, de l'État et de tous les organismes institutionnels partenaires ou régularisations diverses

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Les recettes d'investissement du budget communal seront constituées de :

- 2,36 M€ de reports de subventions (à percevoir dès les travaux terminés et payés)
- 1,95 M€ de subventions d'investissement (État, Région, Département du Var, Métropole TPM),
- 2,20 M€ de produit de cessions prévues,
- 1,28 M€ constitués par le FCTVA pour 1,02 M€ et la taxe d'aménagement pour 0,26 M€,
- 3,74 M€ de remboursement par la Métropole de dépenses de participations diverses liées à la convention d'aménagement avec V.A.D,

Aucun emprunt ne sera mobilisé pour 2023 grâce à un autofinancement prévisionnel d'un montant de 18,2 M€ permettant le financement des investissements.

5. Gestion de l'endettement

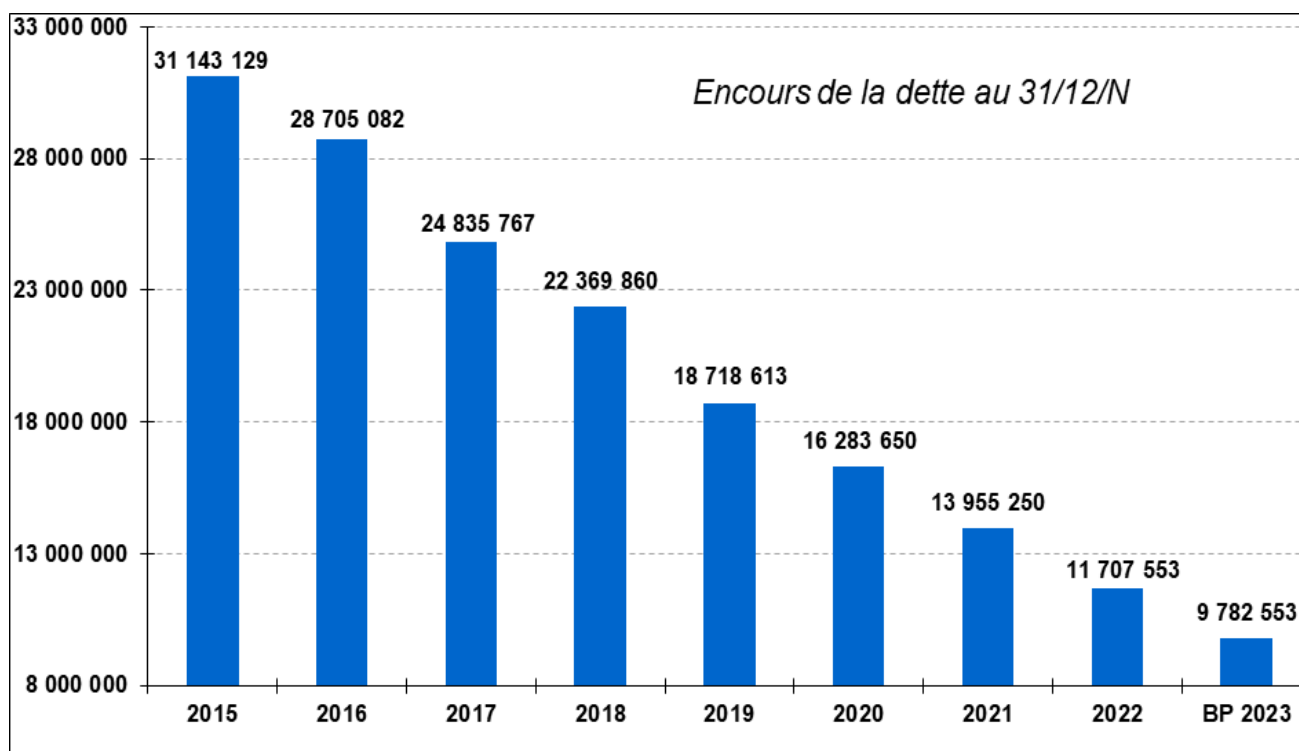
En 2022 et comme depuis l'exercice 2014, aucun emprunt n'a été souscrit.

La commune a sollicité d'autres ressources (subventions, autofinancement, cessions) pour financer son programme d'investissement.

En 2023, dans la continuité de cette politique de gestion de la dette, aucun nouvel emprunt ne sera souscrit.

Le montant des remboursements d'emprunts à intervenir sur 2023 s'élevant à 1 925 000 €, l'encours de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2023 à 9 782 553 €.

Par ailleurs, afin de neutraliser en partie la remontée des intérêts consécutive à la hausse des taux, la commune va procéder au passage à taux fixe de plusieurs de ces emprunts souscrits à taux variable.



L'évolution de l'annuité de la dette sur la période 2022-2023 est la suivante :

	2022	2023
Intérêts	340 000 €	420 000 €
Capital	2 260 000 €	1 925 000 €
Annuité	2 600 000 €	2 345 000 €

La capacité de désendettement s'établira alors à 1,13 an en 2023 contre 1,12 an en 2022.

(Pour rappel, Capacité de désendettement = Encours de dette / Epargne brute)

Conclusion

Les principales orientations pour le budget 2023 seront donc les suivantes :

- Taux d'imposition inchangés,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, charges à caractère général) qui devront respecter des taux d'évolution compatibles avec les ressources de la Ville tout en compensant l'envolée des coûts de l'énergie et l'inflation en 2023,
- Encours de la dette en diminution,
- Investissement maintenu à un bon niveau,
- Financement des investissements sans emprunt,
- Maintien d'une épargne suffisante grâce à une gestion rigoureuse,
- Préservation de la capacité à investir à travers une épargne nette positive et une capacité de désendettement très faible permettant un recours à l'emprunt futur si nécessaire.